



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

COMMUNE DE SUSVILLE

DECLARATION DE PROJET VISANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU ET DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE DU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE « SUSVILLE 2 »

A la suite de la réunion d'information publique du 27/09/2018 tenue à la Mairie de Susville et portant sur le projet de nouvelle centrale photovoltaïque « Susville 2 », la Commune de Susville, GEG et CNR ont décidé conjointement d'ouvrir à leur initiative une Concertation Préalable, qui vise à recueillir les témoignages, avis et idées des citoyens concernés par le projet.

La Concertation Préalable est une disposition réglementaire du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement, pour tout projet soumis à évaluation environnementale.

Dans le cas du projet Susville 2, la Concertation Préalable est liée à la nécessaire Déclaration de Projet visant mise en compatibilité du PLU, soumise à évaluation environnementale, qui vise à modifier le zonage du PLU sur certaines parcelles concernées par le projet.

Les informations de présentation du projet sont disponibles en téléchargement sur le site internet de GEG :

<https://groupe.geg.fr/316-projet-photovoltaique-de-susville.htm>

Un formulaire en ligne permet de laisser sa contribution, transmise directement au porteur du projet.

Les personnes qui le souhaitent peuvent également contacter le chef de projet GEG qui centralise les avis par téléphone ou par mail (04 76 84 35 98 / s.grehant@geg.fr).

La Concertation Préalable est ouverte du lundi 12/11/2018 au lundi 26/11/2018.

Une synthèse des contributions sera diffusée sur le même site.